

VOYAGE en ANDALOUSIE - Modalités Administratives

Chers parents,

Vous avez inscrit votre enfant au voyage en Andalousie qui aura lieu en avril 2018.

Pour valider le dossier, nous demandons aux parents qui ne l'ont pas encore fait, de nous faire parvenir **au plus tard le 11 décembre** :

- un chèque d'acompte de 100 €
- la copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport (en cours de validité au mois d'avril 2018)
- La copie de la carte d'identité du parent responsable
- L'Autorisation de sortie du Territoire dûment remplie (pour tous)
NB : Pour les parents ne portant pas le même nom de famille que l'enfant, merci de joindre une photocopie du livret de famille
- L'autorisation d'hospitalisation remplie et signée

De plus, assurez-vous que votre enfant aura bien, au plus tard fin mars, une carte européenne de sécurité sociale (la demande doit être faite à votre centre de sécurité sociale ou sur le site AMELI.fr).

Les documents originaux (CNI ou Passeport + Carte Européenne de Sécurité Sociale) seront à apporter à M. Servais une semaine avant le départ.

Très cordialement,

La Direction